

Concept de protection des arbitres AFBJ

La santé de nos arbitres, assistants, entraîneurs, joueurs, officiels et spectateurs nous tient à cœur et est importante pour nous. C'est pourquoi nous avons développé le concept de protection suivant, qui est valable du 1.08.2020 jusqu'à sa révocation.



Les mesures d'hygiène générales telles que le lavage complet des mains et le fait d'éviter de se serrer la main sont importantes.

Veillez noter qu'il n'y a pas de Shake-Hands avant et après les matchs entre les équipes, même entre joueurs. Il n'y aura pas d'entrée ensemble sur le terrain pour le choix du camp et de l'engagement. Les deux équipes et l'arbitre entreranno sur le terrain de jeu indépendamment et prendront leur position. Comme d'habitude, le choix du camp est réalisé avec les deux capitaines (là encore, pas de poignée de main). Les clubs ont été informés en conséquence.



Toute personne qui présente des symptômes DOIT redonner son match et ne doit en aucun cas se rendre sur le lieu du match. Si vous présentez des symptômes, faites-vous tester immédiatement et restez chez vous. Ne vous rendez au cabinet du médecin ou au service des urgences qu'après avoir pris rendez-vous par téléphone.



Veillez, dans la mesure du possible, garder vos distances avant et après le match, ainsi que pendant la pause. Cela est également valable dans le vestiaire.



Des masques doivent être portés si la distance ne peut être maintenue. Les trios qui se rendent sur place dans la même voiture doivent porter un masque dans le véhicule.

Dans la mesure du possible, les coachings doivent avoir lieu en dehors des vestiaires. Lorsque cela n'est pas possible, les coachs, les arbitres et les assistants doivent porter un masque. Le coaching peut également être réalisé par téléphone ou Skype. L'arbitre doit donner son accord et le coaching doit en prendre note dans le rapport de coaching.